

Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 4 (1763)

Heft: 2

Artikel: Avis : au sujet de la question proposée en 1762 : comment pourroit-on établir dans le canton de Berne des bergeries, ou les perfectionner?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A V I S

Au sujet de la question proposée en 1762.

*Comment pourroit-on établir dans le canton
de BERNE des bergeries, ou les
perfectionner ?*

ON n'a couronné aucune des pièces en-
voïées à la Société, sur cette matière,
à la fin de l'année 1762. Quoiqu'il y eût des
choses excellentes à divers égards, dont on
remercie les auteurs, la question n'a pas paru
y être traitée d'une manière assez relative aux
diverses circonstances particulières à notre pais.
On auroit souhaité des observations sur les
lieux où ces bergeries peuvent être établies
avec le plus de succès, & des règles à cet
égard. On auroit encore désiré des observa-
tions sur l'espèce des béliers & des brébis, dont
il faudroit faire choix pour le pais. On au-
roit voulu savoir s'il en faut faire venir du
dehors, d'où & avec quelles précautions.
On auroit désiré de trouver dans ces mé-
moires une méthode d'éducation, & de soins

à raison du lieu, des saisons, des maladies, & des circonstances de la police de la campagne dans les divers districts. Enfin, on auroit voulu voir un *calcul* exact & détaillé de la dépense, & du rapport d'un nombre donné de mouton.

On a donc renvoié à distribuer ce prix jusqu'à la fin de l'année 1765. afin que ceux qui voudront travailler sur cette matière, puissent consulter, recueillir des expériences & donner des lumières sûres, & accommodées au pais que nous habitons.



*Supplément aux observations sur la situation
& la culture de la Prévoté de*

MOUTIER GRANDVAL, &c.

dans la 4. partie de ce recueil , année 1762.
p. 137.

Page 139. l. 5 & 6. lifés *Dorvan* ou de *Tavannes*.

140. l. 17. -- *Monto*. ib. l. 22. *Moron*.

143. l. 2 & 3. -- *Sorveilliers*. ib. l. 8.
elle pour *il*. ib. l. 22 & 23. *Sacourt-Pontenat*.

144. l. 13. après le mot *courrué*. lifés :

Il dure généralement jusqu'à l'hiver ; un petit nombre d'endroits exceptés. Là où il finit avec la belle saison, il recommence d'abord au printems & continué jusqu'à la S. George ou au commencement de Mai. Il est des lieux , où le propriétaire du terrain , comme propriétaire est exclus du droit de compâture. Enfin il en est d'autres , mais en petit nombre, où le pâturage dure six semaines consécutives &c.

Page 152. l. 25. lifés. aussi au midi le

153. l. 18. après ces mots -- quatorze bœufs & d'un cheval -- ajoutés :

Dans tout ce petit pais , à l'exception de quelques

quelques endroits, comme à Moûtier d'une terre marneuse & fort compacte, on laboure généralement avec trois paires de bœufs, ou un nombre de chevaux proportionné. Le fait particulier dont il est fait mention ci-dessus étoit occasionné par la grande sécheresse de la saison dans un terroir penchant, graveleux & tourné au midi. Il arrive aussi que deux paysans aiant à cultiver deux pièces de champ contiguës mettent en commun à la même charrue un double attelage.

154. l. 6. chanoines féculiers

160. l. 7 & 8. Malleray & Champos

161. l. dernière. Septante cinq muids--
il y a de l'erreur dans ce fait; il
doit être retranché.

162. l. 29. arrêtent

166. l. 1. audessus

168. l. 2. du voisinage de Saules, dont
on vient de parler -- effacés ces mots
sur le mocon.

J'ajoute

J'ajoute deux notes qui peuvent instruire sur l'état de population des communautés comprises dans la Prévoté, qui professent la religion catholique romaine.

Dans la Paroisse de Courrendin.

	Mariés		Veufs		Célibataires,	
	Hommes.	Femmes.	Hommes	Femmes.	Garçons.	Filles.
COURRENDELIN.						
Châtillon	57	57	10	18	85	120
Velera	14	14	2	11	35	35
Rossemaison.	6	6	4	3	19	15
	20	20	1	7	18	25

97 | 97 | 17 | 39 | 157 | 195

Dans la Mairie de Courbaon.

Ames. Hommes portants armes.

COURBAON	217	44
Courchapoin	135	34
Merveillier	251	55
La Scherelte.	96	26
	<u>699</u>	<u>159</u>

F A U T E S

à corriger dans la première partie pour l'année
1763. *Mémoire IV.*

- Page 94. l. 14. les manière, *lisés* la manière.
-- -- 112. l. 7. *lisés* dépendent chaque jour en
été.
-- -- 132. l. 6. on a jamais, *lisés* on n'a jamais.
-- -- 138. l. 17. tout des grands éclaircissements,
lisés sur-tout de grands éclaircissements.
-- -- 152. l. 18. les terres les remplissent, *lisés*
les terres se remplissent.
-- -- 167. l. 22 & 23. ne feroient pas, *lisés* ne
faisoient pas.